

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1205 - 4 juin 1987 - 4 F

D 1205 BRÉSIL: PRÊTRES ET RELIGIEUSES MENACÉS DE MORT EN RURAL

La déclaration d'évêques du nord du Brésil sur des actes de barbarie à l'encontre de paysans pauvres (cf. DIAL D 1199) a eu un impact certain et provoqué de violentes protestations dans les milieux des autorités concernées. Parallèlement, de nouveaux conflits de la terre dans l'Etat de Goiás prenaient une ampleur nationale par l'implication de prêtres et de religieuses ouvertement menacés de mort par des personnalités liées aux milieux fonciers. Il s'agit en particulier du Père Henri Burin des Rozières, de la Soeur Vera Aparecida et du Père Martinho Murray. Qu'il suffise de rappeler que le Père Josimo Morais Tavares, pour ne citer que le dernier en date, a été abattu de la sorte le 10 mai 1986 (cf. DIAL D 1113).

Ci-dessous dossier sur cette nouvelle affaire.

Note DIAL

1. Note de la Commission pastorale de la terre (CPT) distribuée dans les paroisses de Gurupí (19 avril 1987)

LA PASSION DE JÉSUS CONTINUE DANS SON PEUPLE

"Les cris de ceux qui travaillent aux récoltes sont parvenus aux oreilles de Dieu, le Seigneur tout puissant. Vous avez vécu sur terre dans le luxe et les plaisirs et vous êtes gras comme du bétail pour l'abattoir. Vous condamnez et tuez les innocents, et ils ne peuvent rien contre vous"
(Jacques 5, 4-6)

Le 6 avril 1987, le commissaire de police de Gurupí, M. Waldir Correia da Silva; l'avocat de la Coperjava, Me Mario Antônio Silva Camargos; et le "gérant de la Coperjava", M. Salomão, accompagnés de quatre agents de la police civile de Gurupí, ont expulsé dix familles sans mandat judiciaire et ont mis le feu aux deux cases dans lesquelles elles habitaient ainsi qu'à une partie de leurs effets.

Ces dix familles très pauvres, toutes de Gurupí, qui mouraient de faim ici en ville, avaient occupé une terre de la commune de Formoso do Araguaia appartenant à l'Etat de Goiás, totalement improductive, et qui avait été louée par l'Etat de Goiás à la Coperjava.

"Heureux ceux qui ont faim et soif de justice, car ils seront rassasiés"

(Mt 5, 6)

Gurupí, Semaine-Sainte 1987

Commission pastorale de la terre
Araguaia-Tocantins

D 1205-1/4

2. Déposition devant huissier du curé de Gurupí (24 avril 1987)

DÉCLARATION

Le 23 avril 1987, vers 15 H, Frère Henrique est passé chez moi en compagnie de Trindade et nous sommes allés ensemble au tribunal local comme prévu. Après y être arrivés, Trindade s'est rendue au greffe du 2e bureau tandis que Frère Henrique et moi-même nous rendions au greffe où se fait la distribution.

Dans ce greffe de distribution travaillent Ivone et Edilson. Alors que nous attendions qu'Ivone finisse de traiter avec la personne devant nous, est arrivé Me Mario Antonio Silva Camargos. Dès qu'il s'est trouvé à côté de Frère Henrique, il a parlé de la note de la CPT distribuée dans les paroisses de Gurupí à l'occasion des célébrations du Vendredi-Saint. Puis Me Mario Antonio a demandé au Frère Henrique s'il faisait partie de la CPT. Frère Henrique a répondu oui sans hésitation.

J'étais à côté de Frère Henrique. Me Mario Antonio a déclaré ouvertement et à la cantonade: *"Je vais y aller à la brute et laisser tomber les lois. Si mon nom sort encore une fois dans une note quelconque de la CPT, je te tue et je vous fais avaler tous vos tracts. Je vous règle votre compte à vous tous."* Il a été d'une agressivité extraordinaire.

Je n'ai toujours pas compris, jusqu'à maintenant, pourquoi cet avocat a parlé d'une manière aussi radicale. Il a dit ce qu'il avait à dire puis il est parti.

Après cela Ivone s'est occupée de nous. Elle a fait la répartition de nos documents aux 1er et 2e bureau. Nous avons réglé et nous sommes sortis. Frère Henrique s'est rendu au greffe du 1er bureau pour y retrouver Trindade tandis que j'allais directement au stationnement de notre voiture. Je suis resté debout contre la voiture en attendant Frère Henrique, tout en repensant aux paroles agressives de Me Mario Antonio.

A ce moment, Me Mario Antonio s'est approché et m'a dit: *"J'ai une chose à vous demander."* J'ai répondu: *"Je vous en prie."* Il m'a alors demandé de dire au Frère Henrique qu'il n'accepterait pas qu'une nouvelle note sorte avec son nom. *"Sinon les choses tourneraient mal."*

Pour ma part, avec un certain calme mais quelque peu troublé, j'ai dit à Me Mario Antonio que, bien que profane en matière de lois, je n'aurais pas eu le comportement qu'il avait eu envers le Frère Henrique.

Il m'a alors répété qu'il *"n'avait pas dit des paroles en l'air"* car la fameuse note avait profondément blessé sa famille et sa propre personne. Je lui ai répondu en lui retournant son argument: *"Maître, est-ce que ces familles affectées n'ont pas non plus été profondément blessées par votre manière d'agir?"* Il m'a répliqué que, quand les cases ont été brûlées, les paysans n'étaient plus là et leurs affaires n'étaient plus dans les cabanes.

Frère Henrique est arrivé avec Trindade. Nous avons repris la voiture tandis que Trindade restait là pour régler encore quelques problèmes au greffe.

Gurupí, le 24 avril 1987

Père Raimundo Nonato Barros
curé de la paroisse d'Abadia de Gurupí

3. Rapport de la CPT sur le conflit (27 avril 1987)

EXPULSION DES PAYSANS DE LA COPERJAVA ET MENACES DE MORT CONTRE LES MEMBRES DE LA COMMISSION PASTORALE DE LA TERRE (CPT) ET CONTRE LES PAYSANS EXPULSÉS

En mars 1987, dix familles très pauvres de Gurupí qui mouraient de faim en ville ont occupé une terre de la commune de Formoso do Araguaia appartenant à l'Etat de Goiás et qui avait été louée par l'Etat à la Coperjava - Coopérative mixte de la vallée du Javaé.

Le 31 mars, après avoir reçu de la police de Gurupí l'intimation à comparaître au commissariat, les paysans sont allés trouver Frère Henrique des Roziars et Soeur Vera Aparecida qui leur ont conseillé d'écrire des lettres au ministre de la réforme agraire, au président de l'Institut de colonisation et de réforme agraire (INCRA) et au gouverneur du Goiás pour lui demander de prendre les mesures leur permettant de rester sur ces terres, ce qu'ils ont fait.

Le 1er avril, les paysans intimidés ont comparu au commissariat de Gurupí où l'adjoint du commissaire Valdir Correia da Silva et Me Mario Antonio Silva Camargos les ont menacés d'arrestation s'ils ne quittaient pas le secteur.

Le 6, le commissaire de police Valdir Correia da Silva, l'avocat de la Coperjava Me Mario Antonio Silva Camargos, et le gérant de la Coperjava nommé Salomão, accompagnés de quatre agents de la police civile de Gurupí, ont expulsé ces dix familles sans mandat judiciaire et ont mis le feu aux deux cases dans lesquelles ils habitaient.

Le 7, alors que les paysans étaient au tribunal pour faire authentifier leurs signatures, ils ont été vus par Me Mario Antonio qui a alors appelé la police, laquelle les a à son tour intimidés dans les locaux judiciaires à comparaître sur l'heure au commissariat de police. Les paysans s'y sont rendus. Me Mario Antonio y était déjà ainsi que le commissaire Valdir qui a marqué l'intimation pour le lendemain.

Le même jour, la CPT a envoyé des télégrammes pour dénoncer l'arbitraire des actes posés le 6 avril par le commissaire Valdir et par Me Mario Antonio, aux destinataires suivants: le gouverneur du Goiás, le ministre de la réforme agraire, le président de l'INCRA, l'Ordre des avocats de Goiás et M. Kurt Pessek, coordinateur du Groupe contre la violence du ministère de la justice.

Le 8, les paysans ont comparu au commissariat et ont fait leurs dépositions, lesquelles ont été modifiées et faussées par les greffiers du commissariat. Certains paysans ayant perçu que leurs dépositions écrites ne correspondaient pas à leurs déclarations se sont refusés à les signer. Devant ce refus, les policiers les ont obligés, sous la menace d'arrestation, à signer leurs dépositions.

Le 10, M. Tiago Barbosa Neto a cherché le Frère Henrique à Gurupí, en déclarant qu'il avait reçu l'ordre du secrétaire d'Etat à la sûreté publique de Goiás de l'entendre de toute urgence sur cette affaire. A cette date-là Frère Henrique était en voyage.

Le 13, dès son retour, Frère Henrique est allé au commissariat de Gurupí. Mais M. Tiago était reparti pour Goiânia et l'adjoint du commissaire n'a pu lui donner aucune information sur le sujet. Frère Henrique a demandé à consulter l'enquête de police. Dans un premier temps le commissaire s'y est refusé en alléguant son caractère secret, sur ordre du secrétaire d'Etat à la sûreté publique. Après une insis-

tance répétée, Frère Henrique a réussi à avoir accès au dossier, avec les accusations portées par Me Mario Antonio contre les paysans, contre la Soeur Vera Aparecida et le Frère Henrique, ainsi que les dépositions modifiées.

Le 19, jour du Vendredi-Saint, les paroisses de Gurupí ont distribué des tracts intitulés "La passion de Jésus continue dans son peuple", dénonçant les violences et les actes arbitraires du commissaire et de Me Mario Antonio Silva Camargos le 6 avril.

Le 23 avril, vers 16 H, alors que Frei Henrique, avocat de la CPT, se trouvait au tribunal de Gurupí en compagnie du Père Raimundo Nonato Barros, curé de la paroisse Nossa Senhora d'Abadia de Gurupí, il a été menacé de mort par Me Mario Antonio qui lui a adressé ces paroles: "Je vais y aller à la brute et laisser tomber les lois. Si mon nom sort encore une fois dans une note quelconque de la CPT, je te tue et je vous fais avaler tous vos tracts. Je vous règle votre compte à vous tous." Il a également menacé de tuer tous les paysans qui reviendraient dans le secteur. Quelques minutes plus tard il a confirmé au Père Nonato les menaces adressées au Frère Henrique (1).

Me Mario Antonio est connu pour être un sujet hautement dangereux. Il a même été dénoncé en 1986 par la sous-section des avocats de Goiás pour pratiques de subornation de la justice locale.

Gurupí, le 27 avril 1987

Commission pastorale de la terre
Araguaia-Tocantins

[1] Le 30 avril, quatorze évêques de la région Centre-Ouest publiaient à leur tour un communiqué dénonçant les pratiques arbitraires contre les paysans de la région et les menaces de mort contre les prêtres, les religieuses et les laïcs de la CPT (NdT).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)